

Règlement Trithur

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon. Il pourra être consulté sur place au stand de l'organisation ou sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation FFTRI et s'engage à la respecter, ainsi que les instructions données lors du briefing de course et par l'arbitre principal.

I- Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFTRI, ainsi qu'aux non-licenciés, qui doivent souscrire à une assurance, représentée par le **pass compétition**, et qui doivent remplir un **formulaire info santé**. Lors de l'inscription, différents contenus, classés par risque, seront diffusés et l'approbation de chaque contenu sera demandée pour passer à l'étape suivante.

Pour les mineurs, un représentant légal peut remplir à la place une attestation de santé, attestant d'avoir rempli le questionnaire de santé, et avoir répondu « non » à toutes les questions.

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme Sporkrono.

Les inscriptions sur place ne sont pas possibles. Elles sont ouvertes jusqu'au 12 juin à 23h59.

Si l'athlète a souscrit à l'option « annulation » correspondant à sa course :

- Pour tous désistements, l'athlète se verra rembourser l'intégralité de son inscription.
- Dans l'éventualité où le concurrent n'aurait pas souscrit à l'assurance « annulation », il ne pourra prétendre au remboursement, même partiel, de son engagement

Un seul dossard sera fourni par l'organisation, l'utilisation d'une ceinture porte-dossard est donc largement recommandée.

II- Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait à partir de 14h le samedi et jusqu'à 18h. Le dimanche, il se fait de 7h15 jusqu'à 13h30. Il est possible de récupérer les dossards des courses du dimanche dès le samedi.

Les licenciés devront, lors du retrait des dossards, présenter leur licence.

Les non-licenciés devront pouvoir justifier de leur identité et venir avec tous les éventuels documents manquants. Si l'athlète ne présente pas tous les documents nécessaires, il ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Le retrait des dossards se fait sous la grande tente, située à côté de la cabane.

IV- Cyclisme

Le code de la route doit être respecté dans la partie cycliste et le **port du casque** (rigide, jugulaire serrée et ajustée) est obligatoire. L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, ainsi qu'aux accidents dus au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité données par les organisateurs, les signaleurs ou les services de sécurité. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis-à-vis de l'organisateur.

Le **drafting est interdit sur toutes les courses**. Sur la partie cycliste, l'arbitre peut utiliser un carton bleu (abri -aspiration, la distance entre deux concurrents doit être de 7m et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant). La distance entre un vélo et une moto doit être de 15m minimum et de 35m entre un vélo et une voiture. Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. Un concurrent dispose de 25 s pour effectuer son dépassement.

Les prolongateurs sont interdits sur les épreuves jeunes.

Rouler torse nu est interdit. Le port du dossard se fait à l'arrière sur la partie cycliste.

L'athlète doit, à son initiative et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalités. Elle est située avant T2 (fin du parcours vélo avant la dépose du vélo)
La durée de l'arrêt est de 1mn pour les formats XS et S et de 2mn pour le format M. La sanction doit être gérée par l'athlète avant de déposer son vélo. Disqualification automatique 2 cartons bleus sur les distances XS à M.
Toute décision d'un arbitre est sans appel.

V- Course à pieds

Le port du casque est interdit sur la partie pédestre. L'utilisation des bâtons de marche est interdite et l'utilisation de tout dispositif d'aide à la progression est interdite.
Courir torse nu est interdit. Le port du dossard se fait à l'avant sur la partie pédestre.

VI- Arrivée

À 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'à bas du sternum. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.
Un concurrent qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard ou avec un dossard illisible risque la disqualification. L'athlète doit de lui-même justifier de son numéro de dossard auprès de l'arbitre (tatouage/marquage, bracelet, etc). Cette justification peut survenir sur demande de l'arbitre.

VII- Transitions

Lors des transitions, la nudité est interdite. Dans l'aire de transition, les déplacements avec le vélo s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire serrée.

VIII- Arbitrage

Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise **aucune assistance extérieure**. L'inscription à la compétition vaut pour acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement FFTRI, le triathlète s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement), d'un carton jaune avec demande d'arrêt (et remise en conformité) ou rouge (disqualification, remise du dossard à l'arbitre et arrêt de la compétition).

IX- Autres points de règlement

- Pas d'utilisation de lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique en fonction d'écoute ou de communication
- Infractions sanctionnées : gêne volontaire, départ anticipé, parcours coupé, aide extérieure, tenue indécente, plaque de vélo ou dossard mal positionné, attitude outrancière envers un arbitre, officiel ou bénévole
- Respect des zones de propreté dans le cadre du développement durable (interdiction de jeter les déchets, équipement ou tenue hors des zones de propreté)
- **COURSE M : Heure limite fixée à 17h55 pour le départ CaP et de 1h pour la partie natation**